

Bureau postal de dépôt : 4550 Nandrin / Éditeur responsable : André Matriche / Bois de la Croix Claire, 14 / 4550 Nandrin

**Numéro 134 - Automne 2015**



Belgique - België  
P.P.  
Nandrin  
9/2572



**PPNa Contact**  
Périodique trimestriel  
Agrément P912716

## PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

### *Secrétariat :*

rue de la Croix André, 64  
4550 Nandrin

### *E-mail :*

info@ppna.be

### *Internet :*

<http://www.ppna.be>

### *Banque :*

IBAN : BE32 0682 3184 6902  
BIC : GKCCBEBB

*Cotisation annuelle* : 7,5 €

### *Conseil d'administration :*

#### *Président :*

André Matriche

#### *Vice-président :*

Claude Delbrouck

#### *Secrétaire :*

Isabelle Guillaume

#### *Trésorier :*

Laurent Hofinger

*Le PPNa est membre  
d'Inter-Environnement Wallonie*

## Sommaire

### *Éditorial*

Poulailler industriel et énergie nucléaire :  
même logique ? .....3  
Saga des panneaux photovoltaïques, suite ...4

### *Notre histoire locale*

La Grande Guerre : la corde du diable .....6

### *Environnement local*

La forêt wallonne et la gestion durable  
(1<sup>re</sup> partie) .....9

### *Vie de l'Association*

Opération "été solidaire",  
jeudi 23 juillet 2015 .....14  
Une balade inoubliable .....15  
Balade pédestre d'été .....16  
Nous avons écrit .....17

### *Nature*

Il passera l'hiver dehors .....18

### *En bref*

Je ne donne pas mille ans de survie à  
l'humanité .....19

### *Vie de l'Association*

Balade de l'été 26 juillet 2015 :  
Vyle-et-Tharoul .....19

## ***Poulailler industriel et énergie nucléaire : même logique ?***

Ainsi qu'on le lira par ailleurs dans ce bulletin de l'automne 2015, le pouvoir communal a émis un avis favorable pour la deuxième demande d'extension du poulailler industriel de M. Henry. En 1996, le nombre de poulets à "forcer" était de 22.698, en 2000 il est passé à 53.894, en 2015 il atteindra désormais le chiffre gigantesque de 102.000 !

En tant qu'association défendant notre patrimoine, et en particulier la ruralité authentique de nos villages ainsi que notre patrimoine santé, nous avons exposé dans les différents courriers adressés à la commune toutes les réserves que nous éprouvons à l'égard de ce type d'élevage.

Le collège communal a accordé son autorisation moyennant le respect de nombreuses conditions. À la lecture du dossier consultable à la maison communale, nous avons constaté que des obligations imposées lors de la première demande d'extension n'avaient pas été respectées et ne l'étaient toujours pas. Elles sont, à nouveau, reformulées dans les conditions imposées au demandeur. On peut légitimement se demander pourquoi il les respecterait cette fois. S'est-on assuré d'un contrôle sérieux et donc plus sévère ? On ne peut que l'espérer.

Nous retenons aussi que notre argumentation concernant le danger potentiel que représente l'usage des antibiotiques dans ce genre d'élevage a été minimisée avec une légèreté déconcertante. On sait pourtant qu'à la suite de l'usage d'antibiotiques dans l'élevage industriel, ceux-ci sont de moins en moins efficaces dans le traitement sanitaire de l'homme.

---

*Notre couverture : Manoir de la Tour à Villers.*

Quant au respect de la vie des animaux, il n'est même pas évoqué parmi les conditions imposées au fermier, ni d'ailleurs notre suggestion de donner la préférence à un élevage biologique.

L'intérêt particulier l'a donc radicalement remporté sur l'intérêt général dans le choix opéré par le pouvoir communal.

C'est précisément aussi ce que l'on peut redouter dans des choix potentiellement encore plus tragiques quand ceux-ci concernent l'exploitation d'une centrale nucléaire. Or, des déclarations du patron même de l'AFSN (Agence Fédérale de la Sécurité Nucléaire), il apparaît que dans ce domaine aussi, l'intérêt financier de quelques-uns risque de l'emporter sur l'intérêt général, à savoir les citoyens de ce pays. Certes, ce responsable semble, maintenant, faire preuve de sévérité au sujet des normes de sécurité. Fort bien ! Mais que penser lorsque l'on entend que les "incidents" qui se produisent à Tihange (entre autres) sont "habituels" et sans danger ?

Combien de temps les visions à court terme détermineront-elles encore les choix fondamentaux de nos sociétés occidentales ?

## ***Saga des panneaux photovoltaïques, suite...***

*TPCV<sup>1</sup> contre Cwape<sup>2</sup>, un bras de fer*

Le nombre important inattendu de particuliers (environ 120 000) qui ont profité des avantages financiers octroyés par le gouvernement de la Région wallonne pour installer des panneaux photovoltaïques a engendré un problème budgétaire (et politique !) difficile à gérer équitablement.

Les subsides accordés atteignent des sommets insupportables pour les finances publiques de la Région wallonne et en aval pour certains de ses citoyens. En effet, cela implique que les avantages

---

<sup>1</sup> Cwape : Régulateur wallon de l'énergie.

<sup>2</sup> TPCV : Touche pas à mes certificats verts.

accordés aux propriétaires de panneaux devraient entraîner une augmentation du coût de l'électricité pour la majorité de la population, non-propriétaire de ces fameux panneaux. En toute logique, les frais inhérents à l'utilisation du réseau électrique général doivent être assumés par un nombre fatalement plus réduit de ménages wallons, par suite du nombre important de propriétaires de panneaux photovoltaïques, producteurs d'électricité injectée sur le réseau.

Les politiciens qui nous gouvernent sont conscients de cette injustice et surtout de la "grogne" qui anime les citoyens qui s'estiment lésés.

En vue d'atténuer l'impact financier à charge de la Région et des ménages wallons, la Cwape<sup>2</sup> avait suggéré d'instaurer, à charge des propriétaires de panneaux, une taxe fixée en fonction de la puissance de leur installation, et ce dès janvier 2017.

On sait que de nombreuses installations constituent un investissement spéculatif bien plus rémunérateur qu'un compte d'épargne aux chétifs intérêts. Seulement 36 % de la production électrique générée par les panneaux sont "autoconsommés". L'excédent de leur production étant injecté dans le réseau. Ce dernier est donc utilisé par les producteurs de panneaux pour injecter ou prélever de l'électricité (dans ce dernier cas pour leur consommation privée).

Rappelons à ce stade de réflexion que le gestionnaire du réseau Elia est tenu de racheter aux propriétaires de panneaux photovoltaïques les certificats verts qu'ils reçoivent pour leur production d'électricité au prix unitaire de 65 € + TVA. Il y en a pour plusieurs millions d'euros à racheter. Or, Elia peut légalement répartir ces montants faramineux sur la facture de tous les ménages wallons. Pour un ménage moyen, cela représente un surcoût annuel de 50 €.

Selon la Cwape, la taxe à charge des propriétaires de panneaux s'élèverait à environ 200 € par an. Ce que conteste TPCV<sup>2</sup> qui l'estime à 350 à 400 € !

Quoi qu'il en soit, il faudra que quelqu'un paye !

En annulant la décision de la Cwape, la cour d'appel de Liège a renvoyé la balle dans le camp de la Région wallonne, à la grande satisfaction de TPCV.

En début du mois de juillet, la création d'une société baptisée "Solar Chest" par l'intercommunale liégeoise Ecetia, semble avoir résolu le problème du rachat de la cascade de certificats verts engendrée par la "bulle photovoltaïque". "Solar Chest" agira en fait comme une espèce de surgélateur pour stocker les certificats verts. Elle disposera d'un délai de sept ans (jusqu'en 2022) pour les écouler, avec l'espoir que ce sera suffisant. Dans le cas contraire, la menace d'augmentation de la facture de tous les ménages sera, à nouveau, à l'ordre du jour.

Précisons que, déjà actuellement, la facture électrique de toutes les familles wallonnes comporte déjà une taxe, nommée "cotisation verte" pour le soutien aux énergies renouvelables.

L'avenir nous apprendra si la solution "miracle" imaginée par Ecetia (et le gouvernement wallon) sera définitive. Le problème, selon les termes mêmes de responsables de la Cwape, serait résolu, du moins... à court terme. Signalons que Xavier Counasse, journaliste au journal "Le Soir" émet la crainte que le gouvernement wallon soit à nouveau confronté à la gestion de la bulle photovoltaïque dès 2017 !

D'après des articles parus dans le journal "Le Soir" en juillet 2015.

## *Notre histoire locale*

---

# ***La Grande Guerre : la corde du diable<sup>1</sup>***

C'est au cours de la Première Guerre mondiale, lorsque les mouvements des armées belligérantes se sont figés dans une guerre de tranchées que l'usage du fil barbelé s'est intensifié. Il fut utilisé par toutes les armées pendant la guerre, car il se révélait très efficace dans la guerre des tranchées.

Il fut d'autant plus employé que son coût était peu élevé et son installation rapide ne nécessitait qu'un minimum de compétences et d'outils. Il était fourni aux soldats en rouleaux de 45 à 110 mètres ; un rouleau de 4 mètres pesait environ sept kilos.



Avant 14-18, le fil barbelé avait déjà été utilisé, notamment par les Anglais dans leur guerre impérialiste contre les Boers en Afrique du Sud. Le but de son emploi était de créer un obstacle afin d'entraver l'avance de l'ennemi et de le rendre ainsi vulnérable aux tirs défensifs. Les enchevêtrements de fils barbelés constituaient des obstacles redoutables pour les soldats au cours des assauts lancés contre l'ennemi.

L'artillerie fut employée intensément avant les assauts, mais les obus détruisaient peu ces barrages sur lesquels les malheureux allaient s'empêtrer et où ils étaient fauchés par les mitrailleuses ennemies. De nombreux soldats perdirent la vie en tentant de récupérer un camarade blessé ou tué, accroché aux barbes d'acier tel un insecte englué dans une toile d'araignée.

---

<sup>1</sup> Nous avons emprunté le titre au film documentaire produit par la Bruxelloise Sophie Bruneau consacré aux méfaits du fil barbelé. Elle y montre l'appropriation violente des terres dans l'Ouest américain par les immigrants aux dépens des Amérindiens. Ils ont clôturé des terrains immenses avec du fil barbelé provoquant une mutation culturelle et sociale majeure ; entraves aux déplacements des Indiens et des... cowboys dont le bétail paissait - tout comme les bisons - en toute liberté (film sorti en salle en Belgique cette année).

M ê m e partiellement disloqués, les enchevêtrements de fils barbelés restaient un obstacle effroyable qui ralentissait la progression des soldats tout en les exposant aux tirs ennemis.

Lors des assauts, les soldats utilisaient une plaque d'acier montée sur de petites roues qu'ils poussaient devant eux en rampant jusqu'aux fils barbelés qu'ils devaient alors sectionner avec des pinces afin de permettre le passage des assaillants.

Les constructions de fils barbelés étaient généralement installées dans le no man's land, pendant la nuit en veillant à éviter tout bruit afin de ne pas être repéré par l'ennemi. Les pieux en bois, qui soutenaient les enchevêtrements de fils barbelés, furent rapidement abandonnés parce que leur fixation dans le sol provoquait trop de bruit, c'est pourquoi on utilisa des pieux en acier, appelés "pieux silencieux" parce que les soldats chargés de les installer pouvaient les visser dans le sol, comme de grands tire-bouchons, ce qui se réalisait avec un minimum de bruit.

La Première Guerre mondiale vit aussi le début de la guerre aérienne et des bombardements. Mais, ceci est un autre sujet.



# ***La forêt wallonne et la gestion durable (1<sup>re</sup> partie)***

*Le texte qui suit reprend les éléments essentiels présentés par Etienne Gérard lors d'une conférence qui s'est déroulée à Nandrin le 25 novembre 2014 dans le cadre de la semaine de l'arbre.*

*Etienne Gérard est un membre fidèle et assidu du PPNa depuis de nombreuses années.*

L'exposé est divisé en sept parties :

1. Description générale de la forêt wallonne
2. Assurer la gestion durable dans une optique multifonctionnelle
3. Les enjeux
4. Le Code forestier
5. La circulation en forêt
6. L'amélioration de la gestion et de la mobilisation des bois dans les petites forêts privées
7. La certification PEFC

## *1. Description générale de la forêt wallonne*

Selon l'inventaire permanent des ressources forestières du DNF, la forêt wallonne s'étend sur 555.000 ha soit un tiers du territoire. Dans le domaine forestier, les peuplements feuillus concernent 272.500 ha, les peuplements résineux 207.670 ha et les autres affectations (espaces ouverts constitués de voiries forestières, gagnages, étangs, petites prairies incluses dans les peuplements, clairières...) 74.830 ha. La surface des peuplements feuillus avec 57 % dépasse celle des résineux avec 43 %.

En fonction du type de propriétaire, l'équilibre des surfaces est presque atteint puisque 52 % appartiennent aux propriétaires privés et 48 % aux propriétaires publics (personnes morales de droit public,

soit les forêts domaniales, communales et provinciales, les forêts des intercommunales, de la Communauté française, des CPAS, des Fabriques d'église...).

Que ce soit pour les propriétaires publics ou privés, la forêt est majoritairement feuillue avec un accent plus prononcé chez les propriétaires publics ; 62 % de feuillus pour ces derniers contre 54 % de feuillus pour les privés.

En feuillus, c'est la chênaie qui est la plus représentée, suivie par la hêtraie, la forêt mélangée hêtre/chêne et les autres feuillus (érables, frênes, merisiers, bouleaux...).

Les taillis sont en régression et ne constituent plus que 14.800 ha.

En résineux, les peuplements d'épicéa représentent 66 % de la surface. La diminution des pessières a atteint 25.700 ha ces dix dernières années.

Globalement, les résineux qui s'étendaient encore sur 47 % de la surface forestière en 2000, sont en forte régression avec 43 % de la surface.

## *2. Assurer la gestion durable dans une optique multifonctionnelle*

C'est l'article 1<sup>er</sup> du Code forestier qui définit toute la vision de la gestion forestière. Cet article comprend 3 axes principaux :

- 1) la recherche de la coexistence harmonieuse des fonctions économique, écologique et sociale de la forêt ;
- 2) la promotion d'une forêt mélangée et d'âges multiples permettant d'obtenir une forêt plus résiliente mieux adaptée aux changements climatiques et assurant une certaine atténuation des effets du changement climatique ;
- 3) le maintien d'un équilibre en surfaces entre les feuillus et les résineux.

Cet article doit être la base des techniques et des normes de sylviculture.

## *Futaie mélangée et d'âges multiples*

### *3. Les enjeux*

#### *3.1. Diversification des essences*

Trois principales essences constituaient les  $\frac{3}{4}$  de la forêt wallonne en 2000.

Leur évolution en surface de 2000 à 2010 est reprise dans le tableau ci-dessous :

Essences		2000	2010
Épicéa	%	36,0	30,9
Chêne	%	22,5	22,7
Hêtre	%	14,8	16,1
Ensemble	%	73,3	69,7

Ces 3 essences ne représentent plus que 70 % de la surface globale en 2010, ce qui montre une diversification qui est en route. D'ailleurs, le nombre de peuplements constitués d'une seule essence est en régression au bénéfice des peuplements à 2, 3 et surtout 4 essences. Cette évolution pourrait être plus accentuée sans les surdensités de grand gibier.

La diversification des essences résineuses au profit des espèces à bois rouge telles le douglas et les mélèzes doit être poursuivie sans oublier une espèce très adaptative comme le pin sylvestre. Dans certains milieux, thuya plicata (dont le nom commercial est le Western red cedar) et tsuga pourraient trouver leur place.

Les techniques de travaux et les méthodes de sylviculture peuvent contribuer à la diversification : dégagements localisés des plantations, préservation des essences secondaires et d'accompagnement au cours des opérations de martelage (pour désigner les individus à récolter).

#### *3.2. Diversification génétique des essences*

Il ne suffit pas de diversifier les essences, il convient également de diversifier les provenances génétiques au sein d'une essence.



Le Comptoir à graines de Marche-en-Famenne joue à cet égard un rôle majeur par les techniques de récoltes de graines dans les plus beaux peuplements wallons : mélange de graines issues de plusieurs peuplements, récolte sur un nombre important d'arbres. Les graines sont traitées dans un bâtiment superbe composé d'une charpente en bois massif arqué recouverte de plaques de verre. Ce bâtiment tel une cathédrale des temps modernes en raison de l'audace de son architecture est dû à l'architecte Philippe Samyn.



*Peuplement de Thuja plicata*



*Comptoir à graines de Marche-en-Famenne*



*Cônes récoltés*

En 18 années de récoltes, le Comptoir à graines de Marchen-Famenne a fourni des graines aux pépiniéristes pour reboiser 44.000 ha. Par ailleurs, la régénération naturelle des peuplements contribue également à la diversification génétique.

Les plantations monoclonales sont bien sûr à éviter et les OGM sont proscrits par le monde forestier, car les recombinaisons génétiques sont lourdes de conséquences en portant sur le très long terme.

### *3.3. Diversification des structures et des écosystèmes*

Cet objectif est atteint par le traitement des peuplements en futaie irrégulière, c'est-à-dire à plusieurs étages et avec un mélange des essences que ce soit en feuillus et en résineux.

Le maintien de taillis et de taillis sous futaie est également à prendre en compte.

La sylviculture "Pro Silva" qui fait l'objet d'une circulaire récente du Département de la Nature et des Forêts va également dans le même sens. Cette sylviculture assure la continuité du couvert (sans mise à nu du sol), limite les travaux donc les investissements, vise la

production en concentrant les travaux sur les arbres de qualité. Les objectifs écologiques et économiques se rejoignent.



### *Sylviculture "Pro Silva"*

Etienne GERARD  
Directeur honoraire des Ressources forestières  
au Département de la Nature et des Forêts

### *Vie de l'Association*

---

## ***Opération "été solidaire", jeudi 23 juillet 2015***

Cet été, comme les années précédentes, le PPNa a participé à l'action intitulée "Été solidaire" initiée par la commune et en particulier par le CPAS.

Flanqué de quatre gaillards vigoureux, notre président a procédé au nettoyage, désherbage du métier à cercler, de la pompe publique et des abords et de l'intérieur de la chapelle du Tombeux.

Pour terminer la journée, le groupe a entrepris de débroussailler des tronçons d'itinéraires de balades balisées par le PPNa. Notre vice-président, Claude Delbrouck, était en vacances et notre ami André Jaminon était au chevet de son épouse.

■

## *Une balade inoubliable*

Contre toute attente, le dimanche 23 août, le PPNa a organisé une deuxième balade de l'été dont l'objectif est la découverte de notre patrimoine condrusien.

Le site proposé était le hameau de Hoyoux, près de Petit-Avin, entité de Clavier.

Une quinzaine de membres du PPNa purent y admirer le château dont le propriétaire hollandais a magnifiquement fait aménager les jardins, l'étang et même la voirie qu'il a agrémentée de jolis réverbères. Les haies, les pelouses traversées par le ruisseau qui a donné son nom à ce hameau sont impeccablement entretenues.

Tout au long de cette balade, nous pûmes côtoyer des dizaines de faisans bien peu farouches. Nous fumes stupéfaits d'apprendre de la bouche d'un gardien, qui se révéla être un étudiant anglais de Londres (?), que la vaste propriété abrite 22 000 faisans et 18 000 canards... destinés à être bêtement abattus par des chasseurs.

Mais, alors qu'un soleil généreux inondait la place Ovide Musin lors du départ en voiture, à l'arrivée, avec une rapidité étonnante, le ciel s'était fortement obscurci, chargé de gros nuages gris. Fort des prévisions météorologiques qui annonçaient l'arrivée d'une zone de pluie en début d'après-midi... à la frontière française, le groupe prit gaillardement, avec confiance, la direction de la "pyramide".

Ce monument, qui ne porte aucune indication permettant de l'identifier, ne cesse d'intriguer les promeneurs. La seule information à son sujet est celle que nous livra notre ami Henri Etienne, à savoir qu'il s'agit d'une borne géodésique. Mais est-elle civile ou militaire ? Sur l'ordre de qui et quand elle a été érigée, cela reste un mystère.

Quittant cet énigmatique obélisque, les marcheurs traversèrent l'endroit où existait il y a quelques décennies, le village de Bouillon. Le groupe ignorait encore à ce moment qu'il allait bientôt "prendre le bouillon" au hameau de Haveligeoule !

En effet, à quelques pas seulement de la forêt, une averse diluvienne et violente rafraîchit brutalement l'ardeur des marcheurs. L'espoir de pouvoir s'abriter sous un arbre s'avéra rapidement illusoire. Aussi est-ce en pressant le pas que le groupe, étiré, traversa le bois sans accorder le moindre regard à l'extraordinaire tumulus érigé à droite du chemin qui porta jadis les voies du vicinal.

Les marcheurs prévoyants, armés d'un parapluie ou protégés par un vêtement qui aurait dû être imperméable, et a fortiori les optimistes, tous étaient trempés comme des souches, dégoulinants, les vêtements collant à la peau, les pieds clapotant dans les chaussures, le nez transformé en cascade involontaire.

Malgré l'état pitoyable de chacun, c'est avec une franche bonne humeur que le groupe se quitta, chacun pressé de rentrer au bercail, renonçant au traditionnel verre de rosé dégusté en face des tilleuls séculaires du village de Pair. Bref, ce fut une seconde balade mémorable qui rappela à certains la balade enneigée du mois de décembre à la Roche aux Faucons. ■

## ***Balade pédestre d'été***

***Quand :***

le **dimanche 8 novembre 2015** à 14 h.

***Lieu : Modave.***

***Longueur :*** environ 8 km.

***Rendez-vous :*** à 14 h, place Ovide Musin à Nandrin, en face de la pharmacie "Lion".

Départ en voiture vers Modave.

***Public cible :*** ouvert à tous.

PS : en cas de fortes pluies, la balade sera reportée à une date ultérieure



# ***Nous avons écrit***

Le 11 août, nous avons encore écrit au sujet du poulailler.

Monsieur le bourgmestre  
Mesdames et Messieurs les échevin(e)s de la commune de Nandrin

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance de l'avis favorable que vous avez accordé à la demande d'extension du poulailler industriel qu'a introduite Monsieur Henry. Nous tenons à vous exprimer notre amertume et notre vive désapprobation. Manifestement l'intérêt particulier prime sur l'intérêt général.

Par ailleurs, nous sommes surpris de lire que seules deux lettres d'opposition à ce projet vous ont été transmises. Permettez-nous de vous signaler que l'intervention du PPNa n'est pas la réaction d'une seule personne, mais bien d'une cinquantaine de membres (et leur famille). Quant à l'argument que vous avez brièvement résumé par les mots "potentiellement dangereux" au sujet de ce que d'aucuns osent appeler "élevage de poulets", nous voudrions attirer votre attention sur l'efficacité de plus en plus réduite des antibiotiques dans le traitement des maladies humaines par suite de l'usage de ceux-ci dans les aliments des animaux élevés en "concentration".

À la lecture du dossier "Poulailler Henry", nous avons constaté avec irritation que M. Henry n'avait pas respecté les obligations qui lui avaient été imposées lors de sa demande d'une première extension. Comment peut-on dès lors lui faire confiance ?

Enfin, nous constatons que la maltraitance animale n'a absolument pas retenu votre attention.

Veillez agréer Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, nos salutations distinguées.



## ***Il passera l'hiver dehors***

*Le nourrissage hivernal : du cœur et du bon sens*



L'intervention humaine par le nourrissage hivernal artificiel, équilibré et varié, est salubre aux oiseaux, tant pour le sédentaire que pour le migrateur. À la joie de venir en aide aux oiseaux, parfois en état de détresse, s'ajoute la satisfaction de faire œuvre utile.

### ***Comment les nourrir ?***

Il faut prodiguer cette nourriture en quantité raisonnable, à **heures fixes**, de préférence le matin, car les journées deviennent fort courtes. Choisissez **des endroits garantissant leur sécurité**. Attention donc aux prédateurs : les chats en particulier, mais aussi les rapaces. Veillez à ce que les oiseaux puissent aisément se réfugier dans un arbre ou un buisson en cas de danger.

Inutile d'accumuler de la nourriture afin d'éviter toute contamination par les fientes. Même si la mangeoire est visitée par de nombreuses espèces, certains oiseaux ont des préférences, ainsi les mésanges apprécient particulièrement les "boules à mésanges".

## ***Pourquoi faut-il les nourrir ?***

S'ils ne meurent pas directement de froid, une longue disette les affaiblit, perturbe leur métabolisme et les expose rapidement aux maladies. Ceci est particulièrement vrai lors de période de gel et d'enneigement.

Enfin, les journées étant plus courtes, la recherche de nourriture est d'autant plus ardue et souvent aléatoire, notamment à cause de la banalisation de notre environnement et la pollution croissante.

D'après un article publié par la "Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux".

## ***En bref***

---

# ***Je ne donne pas mille ans de survie à l'humanité***

Dans son dernier livre "À l'aube spirituelle de l'humanité", Marcel Otte, professeur d'histoire à l'ULg, écrit : "... *Je ne donne pas mille ans de survie à l'humanité, alors que nous existons depuis des millions d'années. La révolution spirituelle, qui vise à nous redonner des valeurs, promise par André Malraux, on l'attend encore. Autour de nous, la destruction est logarithmique. Parfois, lors de certaines fouilles, on aperçoit des millions de coquilles d'espèces qui ont disparu parce que trop abondantes...*".

## ***Vie de l'Association***

---

# ***Balade de l'été 26 juillet 2015 : Vyle-et-Tharoul***

C'est par un temps radieux, ni trop chaud, ni trop froid qu'un groupe d'une douzaine de membres du PPNa a participé la balade de l'été, dont le parcours s'étirait sur le territoire du village de Vyle-Tharoul qui tire, en partie, son nom du ruisseau appelé "la Vyle".

Tous ont apprécié cet itinéraire aux paysages variés : bois et plateau couvert de champs de blé. Le côté culturel historique du plateau surplombant le village de Paihle fut également apprécié. Ce plateau, atteint après une montée à travers bois assez raide, fut le théâtre d'action de résistants pendant la Seconde Guerre mondiale. C'était un champ sur lequel des avions britanniques parachutaient des conteneurs remplis d'armes et de munitions destinés à la résistance. Un monument commémore la mémoire d'une vingtaine de résistants qui perdirent la vie à cet endroit au cours d'un violent combat avec les forces occupantes.

La balade se termina toutefois sous une légère bruine inquiétante, mais qui n'entama pas le moral du groupe. Celui-ci acheva cet après-midi agréable dans un café dont l'atmosphère contribua à prolonger et couronner l'excellente ambiance qui avait prévalu au cours de la promenade.

